

Conditions générales de vente et d'utilisation concernant l'achat d'un accès en ligne pour le Cycle de Conférences 2021 organisé par la Fédération Patronale et Economique.

Ces conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après dénommées „CGV“) sont valables pour la commande électronique de tous les billets d'entrée proposés par la Fédération Patronale et Economique (ci-après dénommée „FPE“ ou „organisateur“) effectuée sur le système ticketsmanager (<https://tickets.salon-de-lentreprise.ch>)

Le client ou acheteur (ci-après dénommé „client“) accepte par sa commande ces CGV. Les conditions divergentes du client ne sont pas valables.

Le code d'accès digital au livestreaming s'obtient uniquement sur le système ticketmanager.

Après la commande et/ou l'achat d'un accès digital, la FPE envoie au client un e-mail contenant le code d'accès à l'adresse e-mail enregistrée lors de l'inscription ainsi qu'une confirmation de paiement.

1. Parties contractantes

La FPE est l'organisateur du Cycle de Conférences 2021 concerné et donc aussi responsable de l'émission des codes d'accès.

La commande gratuite ou l'achat d'un code d'accès créer un rapport contractuel exclusif entre le client et la FPE.

2. Conclusion du contrat

Le client conclut le contrat en cliquant sur les boutons correspondants après avoir saisi les informations dans le masque de commande, son adresse e-mail valide et l'adresse de facturation ainsi que toutes les données nécessaires au traitement de la commande.

Après la commande et le paiement en ligne, le client reçoit une confirmation de la part de la FPE par e-mail ainsi que le(s) code(s) d'accès nécessaire à l'accès au livestreaming.

3. Restitution des codes d'accès payants/ droit de révocation

L'échange ou le remboursement des codes d'accès achetés, volés, endommagés ou détruits n'est pas possible. L'acheteur peut se faire remplacer par un autre participant s'il n'est pas en mesure de participer au livestreaming.

La seule exception à cette règle est faite pour les codes d'accès des événements (a) annulés ou (b) déplacés. Dans ce cas, le client est en droit de réclamer le remboursement du prix payé. Les codes d'accès sont alors automatiquement annulés et non pas besoin d'être retournés. Dans la mesure où la FPE est informée de l'annulation ou du déplacement d'événements, la FPE préviendra immédiatement le client par e-mail, pour autant que ce dernier ait renseigné une adresse e-mail valide lors de sa commande. Toutes autres revendications sont exclues.

En cas de perte du code d'accès, aucun remboursement n'est possible. Si le code d'accès n'a pas pu être envoyé à cause d'une adresse e-mail incorrecte, veuillez contacter lionel.martin@fpe-ciga.ch. Un nouveau code d'accès vous sera envoyé par e-mail gratuitement.

4. Tarifs et interdiction d'utilisation à des fins commerciales

Les prix des codes d'accès sont affichés lors de la commande sur le site internet. Le prix est entendu TVA (7.7%) comprise. L'achat de codes d'accès à des fins de revente est interdit de manière générale.

5. Modalités de paiement

Le montant total, TVA comprise, est à payer immédiatement après conclusion du contrat. Le paiement des commandes en ligne pour des codes d'accès de cycles de conférences peut être effectué par Saferpay (Visa/Mastercard) ou Postfinance. Les codes d'accès restent, jusqu'au paiement, la propriété de la FPE. Les codes d'accès sont automatiquement déclarés non-valables lors de remboursement du paiement. Tous les montants sont à payer immédiatement après conclusion du contrat et ce sans déduction.

6. Service (valable pour tous les billets commandés/achetés)

L'envoi de codes d'accès est effectué au risque du client dès l'e-mail de confirmation au moment de la conclusion du contrat sous forme d'e-mail. Le client s'engage à vérifier, immédiatement après réception, que les informations renseignées sont correctes et complètes, en particulier le nom de l'événement, la date et le prix. En cas de réclamation, il s'engage à contacter la FPE par e-mail dans les 7 jours ouvrables (e-mail: lionel.martin@fpe-ciga.ch) suivant réception des codes d'accès. Un code d'accès de remplacement sera gratuitement mis à disposition en échange des codes d'accès déjà envoyés sous forme d'e-mail.

Afin d'assurer une utilisation conforme, le client n'est autorisé à utiliser qu'un seul code d'accès. Il n'a pas le droit de reproduire ou de transférer le code d'accès, sous quelque forme que ce soit. Un code d'accès reproduit ou revendu sans autorisation n'autorise pas l'accès à l'événement. Il est donc exclu que plusieurs personnes accèdent au livestreaming avec le même code d'accès, par exemple si celui-ci est copié.

La FPE se réserve le droit d'interdire aux détenteurs de codes d'accès reproduits sans autorisation d'accéder à l'événement. De plus, la FPE se réserve le droit d'exiger du client dont le codes d'accès a été reproduit sans autorisation le paiement de l'ensemble des codes d'accès reproduits. La FPE n'est pas responsable des reproductions non autorisées ou des désagréments occasionnés par l'utilisation abusive de ces codes d'accès.

Les codes d'accès doivent être conservés en lieu sûr, afin d'éviter toute utilisation abusive (vol).

En cas de perte et/ou d'utilisation abusive des codes d'accès, l'organisateur n'est pas tenu pour responsable.

La FPE se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication sur ce site internet. La FPE se réserve aussi le droit de modifier le site internet intégralement ou en partie et ce, à sa seule discrétion

et sans préavis.

7. Juridiction compétente et droit applicable

Les droits et devoirs mutuels de ce rapport contractuel relèvent du droit suisse. La juridiction compétente est Fribourg.

8. Dispositions finales

Si l'une des clauses de ces conditions générales était ou devenait inefficace, cela ne modifierait pas les clauses restantes.

9. Conditions d'utilisation des données personnelles (politique de confidentialité)

Les données personnelles renseignées par le client sur ce site sont utilisées afin de le contacter par e-mail et, si le client l'a accepté lors de son enregistrement, de lui envoyer une newsletter afin de le maintenir régulièrement informé sur l'événement. Les données clients ne sont pas communiquées à des tiers.